



L'ACERVA LIEN

Éditorial : le budget

Le premier travail de la nouvelle équipe a été la préparation des budgets : budget communal, budget forêts, budget eau, budget lotissement et caisse des écoles.

Après plusieurs réunions préparatoires, les budgets ont été votés le 24 avril. Au titre du **budget général**, les principaux travaux prévus cette année sont les suivants :

- La rue du Breuil et l'Allée des Charmilles : enfouissement des réseaux, création de trottoirs, végétalisation et rénovation de la voirie, 620.000 € TTC. C'est évidemment le gros chantier de l'année ;
- La voirie de 3 chemins communaux pour 48.000 € TTC (nous attendons la subvention de l'Etat) ;
- L'achat d'un nouveau colombarium au cimetière pour 15.000 € TTC (nous sommes également en attente de la subvention de l'Etat) ;
- Le changement des 3 fenêtres de devant à la Salle Jeanne d'Arc pour 7.642 € TTC (en attente de la subvention de l'Etat) ;
- Une tranche de rénovation de l'éclairage public, rue du Général Leclerc depuis le carrefour de la rue André Pétronin en direction de Baccarat, pour 12.100 € TTC ;
- La rénovation d'une salle de bain dans un appartement au-dessus de l'école et la pose de robinets thermostatiques dans les 3 appartements pour 12.900 € TTC ;
- La pose de coussins berlinois, allée René Leduc et rue du Canal pour faire ralentir les véhicules ;

Le **budget de l'eau** reprend les travaux de déferrisation (en cours) pour éliminer le fer de notre eau, et le retubage du forage en inox, sur 170 m, gros et périlleux travaux pour lesquels nous sommes en cours de recrutement de l'entreprise qui interviendra à l'automne. Le prix définitif ne sera connu que lorsque nous serons au terme de la procédure de marché public.

Dans le **budget forêts**, les ventes de bois sont estimées à 25.000 € HT (petite année) et permettront de couvrir les dépenses d'investissement visant à favoriser le bon état de notre forêt, notamment les repousses naturelles qu'il faut préserver.

Le Maire,
Rose-Marie FALQUE



Compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2025

Présents : Rose-Marie FALQUE, Yannick HOFFNER, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Louisa IKHLEF, Olivier LEGROS, Rose-Marie MAGNIER, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Nicolas MALO

Désignation du secrétaire de séance : Olivier LEGROS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2025 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2025.

2 – Ajout d’une inscription au bois de chauffage 2025-2026 :

Jean-Claude ROUBAUD, adjoint au Maire, présente la demande d’un nouvel administré pour l’inscription au bois de chauffage 2025-2026.

20 administrés se sont inscrits pour l’affouage auquel nous ajoutons cette nouvelle demande.

Le Conseil Municipal accepte la demande d’inscription supplémentaire portant à 21 inscriptions pour l’affouage 2025/2026.

3 – Location des terrains communaux :

Monsieur Thomas MELLE, 1^{er} adjoint, indique aux membres du conseil que Monsieur Jean FALQUE, loue, au titre d’une convention d’occupation précaire, la parcelle ZR 41 appartenant à la commune, depuis le 1^{er} mars 2008.

Par courrier du 11 décembre dernier, Monsieur Jean FALQUE, sollicite la mairie pour un transfert au nom de la SCEA de SIRIET détenue à parts égales par Jean FALQUE et Jean-François FALQUE.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, Madame FALQUE ne prend part ni à la discussion, ni au vote, le conseil municipal autorise Monsieur MELLE, 1^{er} adjoint à signer la convention d’occupation précaire au nom de la SCEA de SIRIET.

4– Contrat collectif couvrant le risque prévoyance des garanties complémentaires au statuts des agents territoriaux du 01/01/2026 au 31/12/2031 :

Madame le Maire explique que jusqu’à présent, la couverture assurantielle permettant de limiter la perte de salaire en cas de passage à demi-traitement du fait de la maladie doit désormais être proposée par les collectivités territoriales.

Considérant que pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics mentionnés ne disposant pas d'un organisme consultatif, l'organisme consultatif de référence est le comité social territorial du centre de gestion auquel est rattaché la collectivité territoriale ou l'établissement public.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion lors de son avis du 22 septembre 2025 préconise de maintenir au minima le même niveau de participation financière sur le risque prévoyance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité :

- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue à compter du 01 janvier 2026 par le CDG 54 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement à hauteur de 100 % avec un maximum de 70 €/mois/agent.
- Autorise-Madame le Maire à signer tout document en découlant.

5 – Modification de la convention de mise à disposition de locaux au Syndicat des Vallées du Cristal par la commune d'AZERAILLES :

Madame la Maire indique aux membres du conseil municipal que le Syndicat des Vallées du Cristal a lancé un marché pour la fourniture des repas de la cantine en liaison froide. Cela signifie que les repas devront être réchauffés sur place, par les agents de SVC.

Le prix de la location du foyer est actuellement de 2 000 € par an.

Madame le Maire propose d'augmenter le prix de la location à 3 000 € pour la prise en charge de l'électricité consommée et de l'usage quotidien du four.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification du tarif de location du Foyer pour un montant de 3000 € par an par avenant n°2 à compter du 1^{er} janvier 2026.

6 - Contrat d'Assurance des Risques Statutaires du personnel - Délibération accordant mandat au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Considérant :

- que la collectivité doit assurer la couverture des charges financières résultant des risques statutaires (maladie, maternité, AT/MP, décès, congés longue maladie, etc.) concernant ses agents titulaires et stagiaires ; ainsi que ses agents contractuels de droit public.
- que le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle se propose de lancer, au nom et pour le compte des collectivités ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence conformément au Code de la commande publique ;
- qu'il convient, afin d'obtenir des conditions contractuelles et tarifaires optimales, de se regrouper dans une procédure mutualisée conduite par le Centre de Gestion ;
- que la collectivité souhaite adhérer à cette démarche.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) :

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).

- Agents IRCANTEC (régime général) :

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Le nombre d'agent affiliés à la CNRACL est au 01/01/2026 de 5 agents

Le nombre d'agent affiliés à l'IRCANTEC est au 01/01/2026 de 4 agents

Ce contrat présentera les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2027 ;
- Régime du contrat : Capitalisation.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre Collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle pour conduire au nom et pour le compte de la collectivité.
 - Les opérations de consultation et de mise en concurrence prévues par le Code de la commande publique ;
 - L'analyse des offres et la proposition d'attribution du marché d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel ;
 - La signature du marché avec l'assureur retenu en tant que mandataire de la collectivité.
- Il est entendu que si les conditions obtenues par le centre de gestion ne convenaient pas à notre Collectivité la possibilité demeure de ne pas adhérer au contrat.

7 – Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d’agir des communes :

La liberté locale est la condition d’une démocratie vivante et d’une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l’action publiques des citoyens, est pourtant l’une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l’occasion du 107^e Congrès des maires, l’Association des Maires de France et des présidents d’intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l’effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune d’Azerailles partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d’agir aux communes et intercommunalités, par :

- La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l’Etat ou d’une autre collectivité ;

- L’autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ; La subsidiarité, qui confie par principe à l’échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes,

- la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d’une même catégorie.

La commune d’Azerailles s’oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux. Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d’agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l’AMF sur :

- Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d’action des communes ;
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d’urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu’il y a 20 ans, et pourtant, c’est l’inverse qui se produit.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d’un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l’heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l’action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Le conseil municipal adopte, à l’unanimité, la Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d’agir des communes

8 - Augmentation du temps de travail d'un agent :

Madame le Maire indique aux membres du conseil Municipal que suite au départ en retraite de Madame VOUAUX, le planning d'Isabelle DEISS a été modifié. Il passe de 30 h 36 min à 30 h 50 min à compter du 01/01/2026 sur son poste d'ATSEM.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la durée hebdomadaire de l'intéressée à 30 heures et 50 minutes par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Compte rendu du conseil municipal du 06 mars 2026

Présents : Rose-Marie FALQUE, Yannick HOFFNER, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Olivier LEGROS, Rose-Marie MAGNIER, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Nicolas MALO, Louisa IKHLEF.

Désignation du secrétaire de séance : Yannick HOFFNER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2025 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2025.

2 – Subventions aux associations :

Association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du mail du 23 janvier 2026, envoyé par l'association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat qui sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 € afin poursuivre leurs actions de soutien auprès des élèves, des professeurs et de l'équipe éducative du collège.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 100 € à l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat.

Judo-Club de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier envoyé par Monsieur Yohann GRANDJEAN, Président du Judo Club de Baccarat sollicitant une subvention.

Considérant que 5 licenciés d'Azerailles fréquentent ce club, Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 150 € au Judo Club de Baccarat.

APE Les P'tits Lutins d'AZERAILLES :

Madame le Maire donne lecture du mail envoyé par Madame Mélanie LOUIS, Secrétaire de l'association « Les P'tits Lutins d'AZERAILLES » sollicitant une subvention pour le lancement de l'association des parents d'élèves.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 350 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'Association Les P'tits Lutins d'AZERAILLES.

Souvenirs Français :

Madame le Maire donne lecture du courrier envoyé par Monsieur Pascal BERNARD, Président de l'Association Le Souvenir Français, sollicitant une subvention pour :

- Entretenir la mémoire de ceux qui sont Morts pour la France,
- Permettre à l'association d'entretenir et de fleurir les sépultures et les monuments commémoratifs,
- Participer à l'indispensable travail de Mémoire.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 100 € à l'Association du Souvenir Français.

ADMR :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 5 février dernier, envoyé par Madame Jacqueline THIERY, Présidente de l'ADMR de Baccarat.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 € pour les actions de formation.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € à l'ADMR de Baccarat.

VMEH : visite des malades en milieu hospitalier de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 18 janvier dernier, envoyé par Christiane GEORGEL, Responsable de l'association VMEH du secteur de Baccarat.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 120 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 120 € à VMEH du secteur de Baccarat.

Baccarat Dynamic :

Madame le Maire donne lecture du mail du 28 février dernier, envoyé par l'association Baccarat Dynamic qui propose des cours de danse accessibles aux enfants dès l'âge de 4 ans ainsi qu'aux adolescents et adultes. 14 adhérents sont domiciliés à Azerailles.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 420 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 420 € à l'association Baccarat Dynamic.

3 – Achat du colombarium :

Madame Le Maire rappelle que le conseil avait délibéré le 28 novembre 2025 pour une demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour l'achat d'un second colombarium.

Nous avons reçu 2 devis :

- MUNIER COLOMBARIUM pour un montant de 16 213.73 € TTC
- POMPES FUNEBRE GRANITERIE BACHAMOISE pour un montant de 15 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer le devis avec l'entreprise : POMPES FUNEBRE GRANITERIE BACHAMOISE pour un montant de : 15 000 € TTC.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de la commune.

4 – Renouvellement du contrat de Franck BAUDANT :

Madame le Maire rappelle que, le Conseil Municipal, par délibération du 4 juillet 2025 la commune a recruté pour une période de 6 mois, un adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet au service technique.

Le contrat arrivant à échéance le 21/03/2026, Madame le Maire propose de le renouveler sous les mêmes conditions.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de Mr Franck BAUDANT pour une nouvelle période de 6 mois soit du 22 mars au 21 septembre 2026 et charge Madame le Maire de signer le CDD de Mr BAUDANT.

5 – Adhésion à la commande groupée de pièges de frelons asiatiques et signature de la convention avec la CCTLB :

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) constitue une menace pour la biodiversité, les ruchers et la sécurité des personnes. Afin de lutter contre sa prolifération, la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a décidé de mettre en place, à compter de l'année 2026, une campagne coordonnée de lutte contre le frelon asiatique, comprenant notamment l'acquisition mutualisée de pièges destinés à la capture des reines fondatrices.

Dans ce cadre, la CCTLB propose la constitution d'un groupement de commande.

La Commune d'AZERAILLES souhaite adhérer à ce groupement de commande afin de participer à cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'adhérer au groupement de commande coordonné par la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) pour l'achat de pièges à frelon asiatique, dans le cadre de la campagne de lutte collective mise en place par celle-ci ;
- Accepte les conditions financières prévues par ladite convention, notamment la prise en charge par la CCTLB de 30 % du coût d'achat des pièges, frais de livraison inclus, le solde restant à la charge de la Commune, dans la limite de 5 pièges sur la durée de l'opération ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion ;

6 – Augmentation des charges locatives du Presbytère :

L'ancien Presbytère, devenu La Maison France Services, est loué depuis 2016 à l'Association Familles Rurales en Relais.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, il a été convenu que l'Association rembourse les charges d'électricité et de gaz à hauteur de 120 € par mois.

Suite à l'augmentation des tarifs du gaz, le montant des provisions sur charges doit être réévalué. Il convient d'augmenter les charges de 130 € par mois et de créer un avenant au contrat de bail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation des charges de 130 €, passant de 120 € à 250 € le montant des charges mensuelles dès le 1^{er} avril 2026 et autorise Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de bail au 1^{er} avril 2026.

7 – Revalorisation des indemnités des élus :

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local a apporté de nombreuses modifications en faveur des élus afin de faciliter l'engagement local.

L'un de ses apports essentiels résulte de la revalorisation des indemnités de fonction des maires et des adjoints des communes de moins de 20 000 habitants qui représente une augmentation de 10%.

Considérant que Madame le Maire avait demandé expressément à l'assemblée de percevoir une indemnité inférieure au barème légal lors de l'élection municipale de 2020, il convient de fixer par délibération les indemnités de fonction des membres du conseil.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer les indemnités aux taux suivants :

- Maire : 40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 10.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 10.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 10.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers délégués : 2.86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

8 – Convention de location de l'étang d'Azerailles à l'Association Le Barbeau de Baccarat :

Jean Claude ROUBAUD indique que l'étang communal de la « Gravière » n'est plus loué depuis plusieurs années. L'association Le Barbeau de Baccarat souhaiterait louer l'étang pour leur association. Le prix pour la location de la parcelle cadastrée ZX0043 d'une superficie d'environ 2ha 46a et 44ca contenant le terrain et l'étang proposé est de 600 € annuel.

La location est consentie pour une durée de 1 an à compter du 06/04/2026, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans, puis renouvelable ensuite pour une durée équivalente par tacite reconduction.

Il est convenu que l'association consent aux conditions suivantes :

- Gardiennage de l'étang,
- Entretien de l'étang (la 1^{ère} fauche annuelle sera réalisée par la commune),
- Veille à la propreté des lieux,
- Prendre en considération le classement en Espace Naturel Sensible de la parcelle.

Il est rappelé qu'aucune construction ne pourra être installée, l'étang est en zone inondable.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec l'Association le Barbeau de Baccarat.

9 – Convention d'occupation du garage de l'école par l'association Les P'tits Lutins d'AZERAILLES :

L'association les P'tits Lutins d'Azerailles demande à la commune la mise à disposition d'un local pour y stocker leur matériel.

Le conseil municipal, propose la mise à disposition du garage de l'école à l'Association Les P'tits Lutins d'Azerailles, à titre gratuit et charge Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Il est précisé que l'association devra se couvrir par une assurance.

10 – Vote des COMPTES FINANCIERS UNIQUES des budgets Communaux : **– Budget principal de la commune :**

Investissement		
Dépenses	Réalisé	386 116.32
Recettes	Réalisé	259 793.80
Fonctionnement		
Dépenses	Réalisé	728 485.99
Recettes	Réalisé	1 347 968.67
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		- 126 322.52
Fonctionnement		619 482.68
Résultat global		493 160.16

– Budget de L’EAU :

Investissement		
Dépenses	Réalisé	46 638.88
Recettes	Réalisé	175 805.87
Fonctionnement		
Dépenses	Réalisé	53 476.16
Recettes	Réalisé	100 910.64
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		129 166.99
Fonctionnement		47 434.48
Résultat global		176 601.47

– Budget de la FORÊT :

:

Investissement		
Dépenses	Réalisé	39 900.53
Recettes	Réalisé	24 363.90
Fonctionnement		
Dépenses	Réalisé	73 377.29
Recettes	Réalisé	177 773.33
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement	-	15 536.63
Fonctionnement		105 396.04
Résultat global		89 859.41

– Budget CAISSE DES ECOLES :

Fonctionnement		
Dépenses	Réalisé	25 718.24
	Réalisé	26 950.43
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		0
Fonctionnement		1 232.19
Résultat global		1 232.19

– Budget du LOTISSEMENT

Investissement		
Dépenses	Réalisé	163 197.11
Recettes	Réalisé	163 357.87
Fonctionnement		
Dépenses	Réalisé	298 194.58
Recettes	Réalisé	474 003.03
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		160.76
Fonctionnement		175 808.45
Résultat global		175 969.21

11- Avance de trésorerie du budget principal au budget de l'eau :

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une avance de trésorerie entre la trésorerie de la commune et la trésorerie du budget de l'eau est nécessaire afin de payer les travaux prévus au château d'eau cette année.

En effet, le budget de l'eau possède une régie dotée d'autonomie financière. Par conséquent, selon l'article R 2221-70 du CGCT nous avons la possibilité de verser une avance de trésorerie.

Le remboursement de l'avance de trésorerie doit intervenir au plus tard sur une période de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à réaliser une avance de trésorerie pour un montant de 60 000 €, remboursable dès que les subventions DETR et Agence de l'eau nous seront versées et au plus tard le 5 mars 2027.

Compte rendu du conseil municipal du 21 Mars 2026

Présents : Rose-Marie FALQUE, Henri BAN, Charlène COLIN, Gladys GAVAND, Yohann GRANDJEAN, Yannick HOFFNER, Rose-Marie MAGNIER, Thomas MELLE, Jean-Marc PASTOR, Valérie PAYEUR, Jean-Claude ROUBAUD, Carole SAINT-DIZIER, Valérie SESMAT.

Absents excusés : Sarah BASTIAN donne procuration à Gladys GAVAND
Enzo BAYER

Désignation du secrétaire de séance : Yannick HOFFNER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2026 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2026.

2 – Élection du Maire :

Henri BAN, doyen du Conseil, a procédé à l'appel à candidature. Rose-Marie FALQUE s'étant déclaré candidate, le conseil a voté comme suit :

Nombre de bulletins	14
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrage exprimés	14
Majorité absolue	8

Mme Rose-Marie FALQUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

3 – Détermination du nombre d'adjoints :

Selon le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, décide à l'unanimité la création de 3 postes d'adjoints.

4 – Élection des adjoints :

Les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; les candidats qui se sont déclarés sont Thomas MELLE, Charlène COLIN et Jean-Claude ROUBAUD.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	14
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrage exprimés	14
Majorité absolue	8

Thomas MELLE, Charlène COLIN, Jean-Claude ROUBAUD ayant obtenu 14 voix ont été proclamés adjoints au Maire.



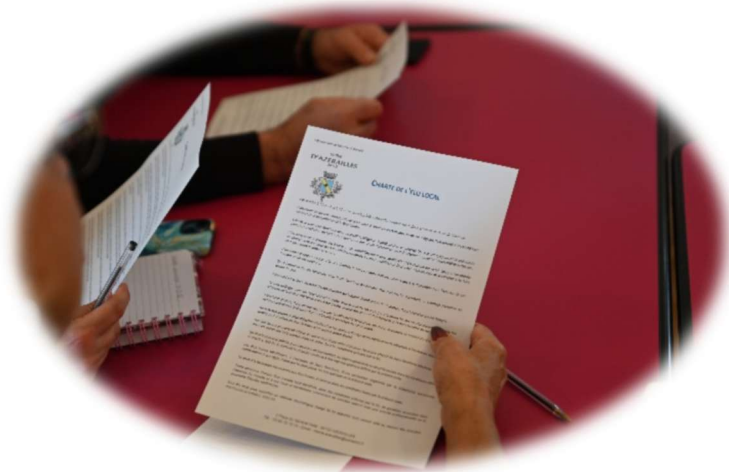
Henri BAN a présidé à l'élection du Maire.

Gladys GAVAND et Yohann GRANDJEAN, benjamins, étaient les assesseurs.



5 – Lecture de la Charte de l' élu local :

Madame le Maire a donné lecture de la charte de l' élu local.



Compte rendu du conseil municipal du 27 Mars 2026

Présents : Rose-Marie FALQUE, Henri BAN, Enzo BAYER, Charlène COLIN, Gladys GAVAND, Yohann GRANDJEAN, Yannick HOFFNER, Thomas MELLE, Jean-Marc PASTOR, Valérie PAYEUR, Jean-Claude ROUBAUD, Carole SAINT-DIZIER, Valérie SESMAT.

Absents excusés : Rose-Marie MAGNIER donne procuration à Charlène COLIN
Sarah BASTIAN

Désignation du secrétaire de séance : Yannick HOFFNER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2026 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

2 – Composition des commissions communales :

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres des Commissions communales :

FINANCES :

Rose-Marie FALQUE, Thomas MELLE, Charlène COLIN, Jean-Claude ROUBAUD, Yannick HOFFNER, Valérie PAYEUR, Valérie SESMAT, Jean-Marc PASTOR, Yohann GRANDJEAN.

CCAS - VIE SOCIALE :

Présidente : Rose-Marie FALQUE

Membres : Carole SAINT DIZIER, Henri BAN, Rose-Marie MAGNIER, Sarah BASTIAN, Gladys GAVAND.

TRAVAUX – VOIRIE -EAU :

Rose-Marie FALQUE, Thomas MELLE, Enzo BAYER, Jean-Claude ROUBAUD, Jean-Marc PASTOR, Yannick HOFFNER.

JEUNESSE – SPORT - CULTURE :

Rose-Marie FALQUE, Yohann GRANDJEAN, Henri BAN, Sarah BASTIAN, Charlène COLIN.

FORET – ENVIRONNEMENT – CIMETIERE :

Rose-Marie FALQUE, Jean-Claude ROUBAUD, Valérie PAYEUR, Enzo BAYER, Gladys GAVAND, Charlène COLIN, Yannick HOFFNER.

FÊTES ET CEREMONIE :

Rose-Marie FALQUE, Charlène COLIN, Gladys GAVAND, Thomas MELLE, Sarah BASTIAN, Rose-Marie MAGNIER, Valérie SESMAT, Henri BAN.

COMMUNICATION :

Rose-Marie FALQUE, Charlène COLIN, Carole SAINT DIZIER, Gladys GAVAND.

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES :

Présidente : Rose-Marie FALQUE,

Membres titulaires : Thomas MELLE, Valérie PAYEUR, Jean-Marc PASTOR.

Membres suppléants : Jean-Claude ROUBAUD, Yohann GRANDJEAN, Enzo BAYER.

3 – Délégations au Maire :

Madame le Maire expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Elle invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, après en avoir donné lecture.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide à l'unanimité, de donner 22 délégations.

4 – Indemnités de fonction :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2024 ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Mme le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

5 – Dépenses admises au compte 623 : Fêtes et cérémonies :

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour que soit payées au compte 623 « fêtes et cérémonies », les manifestations suivantes :

- Manifestations culturelles : théâtre, chorale, concerts, inaugurations,
- Animations vie scolaire et associatives,
- Cérémonies : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, Saint Nicolas, Noël, vœux, carnaval,
- Repas des anciens, bons de Noël des anciens,
- Feux d'artifices,
- Frais de restauration et frais de transport des conseillers municipaux,
- Bons de fleurissement, fleurs,
- Décorations de Noël, pose et dépose des illuminations de fin d'année,
- Location de manège enfantin, cartes de vœux,
- Toutes manifestations communales : remises de médailles, accueil des nouveaux habitants, réunions diverses, pots de départ,
- Présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment les mariages, les naissances, récompenses sportives et culturelles.

6 – Désignation d'un représentant au sein du SVC :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du SVC, Syndicat des Vallées du Cristal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Madame Rose-Marie FALQUE en qualité de déléguée titulaire et Charlene COLIN, en qualité de déléguée suppléante.

7 – Désignation d'un correspondant défense :

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, désigne Monsieur Jean-Claude ROUBAUD, 3^{ème} Adjoint, en qualité de « Correspondant défense » de la Commune d'Azerailles.

8 – Désignation d'un correspondant incendie :

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Thomas MELLE, 1^{er} Adjoint, en qualité de « Correspondant incendie » de la Commune d'Azerailles.

9 – Désignation d'un délégué forêt :

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, désigne Monsieur Jean-Claude ROUBAUD, 3^{ème} Adjoint, en qualité de délégué forêt titulaire et Monsieur Yannick HOFFNER en qualité de délégué

suppléant au sein de notre conseil municipal pour représenter la commune d'AZERAILLES dans les instances départementales et nationales, notamment la COFOR de Meurthe et Moselle.

10 – Désignation des représentants au sein de Meurthe-et-Moselle Développement :

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Madame Rose-Marie FALQUE en qualité de représentante titulaire au sein de Meurthe-et-Moselle Développement et Madame Valérie PAYEUR en qualité de suppléante.

11 - Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat :

Vu la nécessité de désigner un représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), chargée d'évaluer les charges transférées à l'EPCI en vue de déterminer l'attribution de compensation due à chaque commune membre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, désigne Rose-Marie FALQUE, Maire, en qualité de représentant de la commune d'AZERAILLES au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

12 – Désignation des délégués CNAS :

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Henri BAN en qualité de délégué ELU et Madame Fanny MUNIER en qualité de délégué AGENT pour représenter la commune au sein du CNAS.

13 – Désignation d'un représentant à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL-X DEMAT

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

de désigner Madame Rose-Marie FALQUE – Maire en qualité de représentante de la commune d'AZERAILLES à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT.

14 – Subventions aux associations :

SPORTING CLUB DE BACCARAT :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 7 mars dernier, envoyé par Monsieur Marc LEROY, Président du Sporting Club de Baccarat, club de football.

L'association demande une subvention pour l'installation d'éclairage sur le terrain de football d'Azerailles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention exceptionnelle de 600 € au Sporting Club de Baccarat pour l'installation d'éclairage sur le terrain de football d'Azerailles.

15 – Mise à disposition de la parcelle ZY 89 à la CCTLB :

Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) exerce la compétence relative à la gestion des eaux usées – assainissement sur l'ensemble de son territoire.

À ce titre, la parcelle communale — ZY 89 — sur laquelle ces équipements sont implantés doit être mise à disposition de la CCTLB selon les modalités suivantes :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à signer le procès-verbal constatant la mise à disposition de la parcelle, ci-avant détaillée, accueillant la Station de Traitement des Eaux Usées ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

16 – Travaux au Presbytère :

Madame le Maire explique aux membres du conseil que l'ancien presbytère est loué à l'association Familles Rurales en relais et la maison France Service.

Afin d'améliorer l'accueil et en faire un « Lieu Innovant, Lieu Accueillant », des travaux d'adaptation sont nécessaires (déplacement d'une cloison pour agrandir l'espace d'attente, pose de vitres pour favoriser l'accueil, cloisonnement d'un grand espace pour en faire deux bureaux ...).

2 devis sont présentés pour ces travaux :

- SAS LF ISOLATION pour un montant de 21 774.13 € TTC
- AJ ELEC pour l'électricité pour un montant de 1 500 € TTC.

Soit un total de 23 274.13 € TTC.

50 % des travaux seront financés par la Banque des Territoires soit (11 637.07 € TTC)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil que les 50 % restants soient répartis comme suit :

- 25 % financé par l'association Familles Rurales en Relais soit 5 818.53 € TTC
- 25 % financé par la commune, sous forme de subvention, le bâtiment étant communal soit 5 818.53 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Valérie SESMAT ne prend pas part au vote) le conseil municipal accepte que 25 % des travaux soient financés par la commune, sous forme de subvention.

17 – Financement des travaux rue du Breuil :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Breuil, il convient de faire un emprunt de 300 000 € sur 20 ans.

Des simulations ont été demandées et plusieurs propositions financières nous sont parvenues.

Après études des dossiers de crédit, le choix se porte sur l'offre du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 300 000 €

Durée du prêt : 20 ans

Taux d'intérêt : taux fixe de 3.70%

Echéances : périodicité trimestrielle à échéances constantes en capital et intérêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du crédit mutuel pour l'offre de prêt et autorise le maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrit ci-dessus.

18 – Financement des travaux au Château d'eau :

Dans le cadre des travaux au château d'eau, il convient de faire un emprunt de 200 000€ sur 20 ans.

Des simulations ont été demandées et plusieurs propositions financières nous sont parvenues.

Après études des dossiers de crédit, le choix se porte sur l'offre du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 200 000 €

Durée du prêt : 20 ans

Taux d'intérêt : taux fixe de 3.70%

Echéances : périodicité trimestrielle à échéances constantes en capital et intérêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du crédit mutuel pour l'offre de prêt et autorise le maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrit ci-dessus.

19 – Désignation d'un délégué et d'un suppléant au regroupement scolaire intercommunal :

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, désigne Madame Rose-Marie FALQUE, Maire, en qualité de délégué titulaire et Madame Charlene COLIN, 2^{ème} adjoint, en qualité de délégué suppléant au sein au regroupement scolaire intercommunal.

ETAT CIVIL

Décès :

- Laurent MATHIEU décédé le 25 avril 2026 à Nancy
- Pierre MASSON décédé le 9 mai 2026 à Saint-Nicolas-de-Port
- Marie-Rose ANGE, décédée le 24 mai 2026 à Baccarat

Nos condoléances à leurs familles.

INFORMATIONS MUNICIPALES

HORAIRES D'ETE DES DECHETTERIES :

Jusqu'au 30 septembre, les déchetteries de Baccarat, Bénaménil et Lunéville adaptent leurs horaires pour l'accueil des particuliers ; elles seront ouvertes en horaires élargis jusque 18 h (dernière entrée à 17h45)

SACS JAUNES :

Par temps venteux, ils s'envolent et se retrouvent au milieu de la chaussée, ouverts, leur contenu disséminé... Nous vous recommandons donc de bien les fermer, pour éviter ce problème.

COUPURES DE COURANT ENEDIS :

ENEDIS nous informe que des coupures de courant seront opérées mardi 9 juin matin et mercredi 10 juin matin en raison de travaux.

OPERATION BRIOCHES DE L'AMITIE 2026 :

Sur le secteur de Baccarat, 1465 brioches ont été vendues le 27 mars, dont 115 sur Azerailles, pour la somme de 655,70 €. Merci à vous tous pour votre générosité !

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS RECRUTE 13 ENGAGES DE SERVICE CIVIQUE :

Pour une mission de 8 mois à partir du 5 octobre 2026 : tu as entre 18 et 25 ans ? tu recherches une mission qui a du sens ? tu souhaites t'engager au service des autres ? Alors engage toi en service civique dans un centre d'incendie et de secours proche de chez toi.

Plus d'infos : servicecivique@sdis54.fr

INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES

MARCHE DE PRINTEMPS AVEC LES PARENTS D'ELEVES :

Avec une météo idéale, la première édition de ce marché, proposé par les «P'tits Lutins d'Azerailles» a connu un franc succès ; stands d'articles artisanaux, créations fait-main, maquillage faisaient bon ménage avec les fruits et légumes de maraîchers locaux ; nos sapeurs-pompiers ont déroulé les tuyaux et ont fait de nouvelles recrues... Les balades en poney pour les plus calmes voisinaient avec les petites motos vrombissantes d'Hervé. Buvette, hot-dogs et crêpes ont régalé les gourmands. Bravo à tous les bénévoles et aux maîtresses qui les ont accompagnés ; à renouveler...



ECOLE : RESTITUTION DU PROJET « VOYAGE LOCAL » :

Soutenues par Mme Manternach, conseillère pédagogique en art, les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 se sont engagées cette année autour de leurs enseignantes dans le projet « voyage local » qui consiste à présenter un élément architectural du village de manière artistique.

Après un travail de fort investissement les élèves se sont retrouvés au Foyer, devant une assemblée nombreuse, pour présenter par le biais de la danse, du théâtre et des arts du cirque la maquette de l'avion Leduc exposée à l'entrée du village. Ils s'étaient auparavant imprégnés de l'histoire de l'entreprise Hydro Leduc qu'ils avaient visitée au mois de janvier.

La présence de Mme Josset, DRH de Hydro Leduc et de M. Kryzs retraité de l'entreprise fut très appréciée.

À l'issue de cette belle représentation, ponctuée par une surprise de la part de M. Duval, artiste circassien qui a accompagné les élèves dans les arts du cirque, Madame Falque venait féliciter enseignants et élèves.

Tandis que les élèves regagnaient leur école, Pascal Bernard, DDEN de l'école et trésorier de l'UDDEN 54 et Henri Ban pour l'Amopa, remettaient à la directrice un chèque permettant de donner un petit coup de pouce à ce beau projet.



ASSEMBLEE GENERALE DE LA MJC :

Elle s'est tenue le 22 mai sous la présidence de Valérie MAURY. Pour la saison 2025-2026 l'association compte 107 membres répartis dans les différentes sections : jeux de cartes, gym séniors, yoga, bricolage (scrap-booking), broderie et danse country. Les comptes présentés par Céline FRAYARD dégagent un excédent de 355,40 € pour l'année écoulée.

Les principales animations à venir sont la brocante du 7 juin, un repas dansant le 19 septembre et le marché de Noël le 22 novembre.

Gladys GAVAND est entrée au conseil d'administration et au bureau. Ont été ré-élus dans leurs fonctions : Présidente, Valérie MAURY ; vice-présidente, Rosy MAGNIER ; secrétaire, Anne-Marie MELLE, secrétaire adjointe, Isabelle DEISS ; trésorière, Céline FRAYARD ; trésorier adjoint, Thomas MELLE.

Un seul regret, l'absence d'activités pour les plus jeunes (danse, cirque...) l'équipe est en recherche. Bravo à eux tous qui s'investissent pour proposer des activités



ASSOCIATION FRANCAISE DES FULGURES :

Le 2 septembre 2017, à 16 h, en marge du festival « le Vieux Canal » sur une animation du Conseil Départemental, la foudre s'abat sur Azerailles... En une fraction de seconde, 14 personnes sont fulgurées et vivent depuis avec leurs séquelles et difficultés, parfois invisibles... depuis, ils ont participé à une étude scientifique et médicale sur les troubles neurologiques à court et long terme chez les fulgurés.

Pour soutenir d'autres fulgurés et faire connaître leurs difficultés au monde médical, ils ont décidé, ensemble, de fonder « l'Association Française des Fulgurés ». L'Assemblée Générale Constitutive aura lieu le samedi 20 juin, à Azerailles, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Lunéville.

LE GITE DE JULIA :

Ouvert depuis quelques mois, il offre un cadre idyllique pour se reposer. Pouvant accueillir 4 personnes, il dispose d'une cuisine équipée, d'un séjour, d'une salle d'eau, de 2 chambres et d'un parking ; la terrasse couverte donne sur un jardin privatif calme qui s'ouvre sur la campagne ; réservations minimum pour 2 nuits, sur le Bon Coin ou par téléphone : 06.79.54.48.34



AGENDA :

- Mercredi 3 juin, 18 h, salle du Foyer, assemblée générale de Familles Rurales en Relais
- Vendredi 5 juin : kermesse de l'école à partir de 16h15
- Dimanche 7 juin : brocante de la MJC et Danse du Coq
- Vendredi 26 juin : fête de l'école
- Samedi 25 juillet : feux d'artifice à Glonville
- Jeudi 20 août, terrain de foot, dans le cadre du festival « Scènes en Selle » spectacle « le Voyage Immobile »
- Dimanche 8 novembre, dans l'église d'Azerailles, concert exceptionnel de la Guériotte, avec la chorale de Réchicourt.

Représentant légal : Mme Rose-Marie FALQUE

Directeur de la publication : Mme Rose-Marie FALQUE

Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101

Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT